

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 15 octobre 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019**

**2019 DEVE 104 BP 2015** « Reconquête de la petite ceinture » – Subventions d'investissement (71.217 euros) et conventions avec trois associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la Petite Ceinture ferroviaire dans les 12<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements.

**Mme Pénélope KOMITES, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris en date du 17 septembre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder des subventions d'investissement à deux associations menant des actions d'insertion professionnelle au travers de l'entretien d'espaces de la petite ceinture ferroviaire dans les 12<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements ;

Vu l'avis du Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 15<sup>e</sup> arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement en date du 17 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITES au nom de la 3<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Les subventions d'investissement suivantes sont attribuées au titre de l'exercice 2019 :

- 20 000 € à l'association Interface Formations pour l'achat d'un véhicule électrique destiné à remplacer un véhicule diesel utilisé pour le transport du personnel en insertion et le matériel et pour évacuer les déchets liés à l'entretien de la Petite Ceinture ;
- 9 717 € à l'association Interface Formations pour l'achat de matériel et outillage électrique destiné à remplacer le matériel thermique utilisé pour l'entretien de la Petite Ceinture sur les 12<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements ;
- 1 500 € à l'association Espaces pour l'achat de matériels horticoles adaptés et performants pour réaliser un entretien écologique de qualité de la Petite Ceinture sur les 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> arrondissements.
- 40 000€ à l'association Halage, pour la réalisation de travaux et de mise en conformité des installations de sa base-vie de chantier, pour son activité sur la Petite Ceinture dans les 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements.

Soit un montant total de 71 217 euros.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec les trois associations les conventions fixant les modalités de versement de ces subventions.

Article 3: La dépense correspondante sera imputée au budget d'investissement de l'exercice 2019 sous réserve de la disponibilité des crédits.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**